

**Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE**

**FCS 2013-007**

**Acquisition de matériels et fournitures électriques  
et illuminations de Noël  
pour la Ville de Saint Seurin sur l'Isle**

Maîtrise d'ouvrage :

**Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE**

Date limite de remise des offres :

**le lundi 10 juin – 12 h**

# SOMMAIRE

*N° de marché* FCS 2013-007 Acquisition de matériels et fournitures électriques et illuminations de Noël

**Partie 1- Règlement de consultation**

**Partie 2- Acte d'engagement**

**Partie 3- CCAP**

**Partie 4- CCTP**

**Partie 5- Bordereaux de prix des lots de 1 à 3**

# 1- Règlement de consultation

<i>N° de contrat</i>	FCS 2013-007
----------------------	--------------

## RC.1 MAÎTRISE D'OUVRAGE

<i>Maître d'ouvrage</i>	Commune de Saint-Seurin sur l'Isle
<i>Adresse</i>	Espace Charles de Gaulle
	BP26 33 660 Saint Seurin sur l'Isle
<i>Mandataire</i>	
<i>Adresse</i>	
<i>Personne habilitée à signer le marché</i>	M Berthomé, pouvoir adjudicateur
<i>Adresse</i>	BP 26 – Espace Charles de Gaulle 33660 Saint Seurin sur l'Isle Tél 05 57 56 01 01

## RC.2 OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet l'acquisition de matériels et fournitures électriques et illuminations de Noël pour la Ville de Saint Seurin sur l'Isle.

## RC.3 PROCEDURE

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles 28 du code des marchés publics : il s'agit d'un marché passé sous la forme d'une procédure adaptée.

## RC.4 STRUCTURE DE LA CONSULTATION

Le présent marché se présente sous la forme d'un marché unique avec des prix unitaires. Il s'agit d'un marché à bons de commande selon l'article 77 du code des marchés publics.

Ce marché est décomposé en plusieurs lots qui sont :

Lot 1 : Matériels et fournitures électriques

Montant minimum : 12600 €

Montant maximum : 18400 €

Pour un détail plus précis des fournitures concernées, se référer au Bordereau des Prix joint en annexe au présent marché.

Lot 2 : Matériels et fournitures pour illuminations de Noël

Montant minimum : 400 €

Montant maximum : 910 €

Pour un détail plus précis des fournitures concernées, se référer au Bordereau des Prix joint en annexe au présent marché.

Lot 3 : Acquisition et pose d'un disjoncteur de coupure, prix à indiquer dans le bordereau de prix

#### Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### Délai d'exécution du marché

Le marché prend effet à la date de la notification, pour une durée de un an renouvelable 1 fois par décision de reconduction

#### Modifications de détails au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Un même candidat pourra répondre à plusieurs lots (acte d'engagement commun).

### RC.5 LA PUBLICITE

Une publicité a été réalisée par Internet :

- Site de la Commune de Saint-Seurin sur l'Isle : <http://www.stseurinsurlisle.com>
- Sur la plate forme <http://marchespublics-aquitaine.org>

### RC.6 CRITERE DE SELECTION

Les critères de sélection sont définis tels que ci-dessous:

Toutes les offres devront être conformes aux critères techniques détaillés dans le CCTP.

Les critères de pondérés sont :

- 1 – le prix d'achat : 60 %
- 2 – qualités des fournitures proposées (jugées en fonction de la marque et caractéristiques des produits : 30 %
- 3 – délai moyen de livraison proposé : 10 %

De façon générale, le délai de livraison entre la réception d'un bon de commande et la livraison ne pourra excéder cinq(5) jours ouvrés.

Le candidat peut proposer un délai plus court dans le cadre du bordereau des prix.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires et forfaitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

RC.7	Conditions de retrait ou de remise des offres
------	---

### **Retrait des dossiers de consultation :**

Les dossiers de consultation peuvent être retirés :

- Format papier : en Mairie à l'adresse suivante (les photocopies seront à la charge du demandeur au tarif de 0,18 cts par page)

MAIRIE de Saint Seurin sur l'Isle  
Espace Charles de Gaulle  
BP 26  
33660 SAINT SEURIN SUR L'ISLE

- Format électronique :

- site de la Commune de Saint-Seurin sur l'Isle : <http://www.stseurinsurlisle.com>

- plate forme <http://marchespublics-aquitaine.org>

### **Dépôt des offres :**

Les offres sont à envoyer **avant le lundi 10 juin 2013 à 12h00**, heure de Paris à la Commune de Saint-Seurin sur l'Isle, Espace Charles de Gaulle BP 26, 33 660 Saint-Seurin sur l'Isle.

### **Dépôt papier**

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention :

**NE PAS OUVRIR**

**FCS 2013-007**

**Acquisition de matériels et fournitures électriques et décorations de Noël**

**Le nom du candidat**

en recommandé avec AR ou remise contre récépissé à l'adresse suivante :

**Mairie de ST SEURIN SUR L'ISLE**  
Espace Charles de Gaulle – BP 26  
33660 ST SEURIN SUR L'ISLE

Parmi les pièces administratives constituant l'offre et que doit fournir le candidat les documents à remettre sont :

- ✓ L'acte d'engagement signé et paraphé
- ✓ Le CCAP signé et paraphé
- ✓ Le CCTP signé et paraphé ainsi que les bordereaux de prix renseignés
- ✓ Copie du ou des jugements en cas de redressement judiciaire (art 44-1 du code des MP)
- ✓ Déclaration sur l'honneur de l'article 44-2 du code des MP, dûment datée et signée, justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner (**remplir le formulaire joint**)

- ✓ Pièces techniques de l'article 45 du code des MP, permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (**formulaire joint – seules les pièces cochées sont à fournir**)
- ✓ Bordereaux de prix des lots de 1 à 3
- ✓ Formulaires DC2 et NOTI 2 à télécharger sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

**RC.8** PRESENTATION DES DOSSIERS

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par le candidat devra être rédigée en langue française et que le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

**RC.9** RENSEIGNEMENTS

D'ordre administratif

Mme Lacour Stéphanie, Service des Affaires financières, du contentieux et de la commande publique  
Tel : 05.57.56.01.01  
[s.lacour@stseurinsurlisle.com](mailto:s.lacour@stseurinsurlisle.com)

D'ordre technique

Mr Delcroix Olivier, Responsable des services techniques  
Tél. : 05 57 49 77 93 (secrétariat technique)  
[o.delcroix@stseurinsurlisle.com](mailto:o.delcroix@stseurinsurlisle.com)

**RC.10** REMISE

Le soumissionnaire a l'obligation de consentir une remise sur catalogue pour des fournitures qui ne sont pas comprises dans le bordereau des prix.  
A ce titre le prestataire a l'obligation de fournir un catalogue de références.

**Déclaration sur l'honneur  
Article 44-2 du Code des Marchés Publics**

A renseigner par le candidat

En cas de candidatures groupées, remplir une déclaration par membre du groupement

**Seule cette déclaration est obligatoire au stade de la candidature**

Je soussigné (nom – prénom) : .....

Agissant en qualité de : .....

Agissant pour le compte de : .....

Nom ou dénomination : .....

.....  
.....  
.....

Adresse sociale : .....

.....  
.....  
.....

Raison sociale :

.....  
.....  
.....

Se portant candidat au marché suivant (indiquer l'objet du marché ci-dessous) :

**Déclare sur l'honneur** ne pas être interdit de soumissionner aux marchés et accords cadres (Article 43 du Code des Marchés Publics) conformément à l'ordonnance du 6 juin 2005 et à l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dont le détail vous est donné ci-dessous.

➤ **Interdictions de soumissionner (ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005)**

- 1-** Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du code du travail et par l'article 1741 du code général des impôts ;
- 2-** Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 324-9, L.324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail ;
- 3-** Les personnes en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L 620-1 du code de commerce et les personnes physiques dont la faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du même code, a été prononcée ainsi que les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger. Les personnes admises au redressement judiciaire au sens de l'article L.620-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

**4-** Les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ou n'ont pas acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date. Toutefois, sont considérées comme en situation régulière les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'avaient pas acquitté les divers produits devenus exigibles à cette date, ni constitué de garanties, mais qui, avant la date du lancement de la consultation, ont, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté lesdits produits, soit constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement. Les personnes physiques qui sont dirigeants de droit ou de fait d'une personne morale qui ne satisfait pas aux conditions prévues aux alinéas précédents ne peuvent être personnellement candidates à un marché.

➤ **Interdictions de soumissionner (article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) :**

**1-** Ne sont pas admises à concourir aux marchés publics les personnes assujetties à l'obligation définie à l'article L. 323-1 du code du travail qui au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit la déclaration visée à l'article L 323-8-5 du même code ou n'ont pas, si elles en sont redevables, versé la contribution visée à l'article L 323-8-2 de ce code ;

A \_\_\_\_\_, le

Signature et cachet du candidat

**Pièces techniques de l'article 45 du Code des Marchés Publics, permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (arrêté du 28 août 2006)**



**Seules les pièces cochées sont demandées :**

- Une déclaration concernant le **chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une **assurance pour les risques professionnels** ;
- Bilans ou extraits de bilans**, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
- Déclaration indiquant les **effectifs** moyens annuels du candidat et l'importance du **personnel d'encadrement** pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une **liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années**, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Présentation d'une **liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années** appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Indication des **titres d'études et professionnels** de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ; (certificat de l'ordre des architectes)
- Déclaration indiquant l'**outillage, le matériel et l'équipement technique** dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- En matière de fournitures et services, une **description de l'équipement technique**, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;
- Certificats de qualifications professionnelles**. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut-être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité** et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur acceptera toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;

**2-ACTE D'ENGAGEMENT<sup>1</sup>****A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.**

## ■ Objet de la consultation :

**Acquisition de matériels et fournitures électriques et illuminations de Noël**

## ■ Code CPV principal : 31680000

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

## ■ Cet acte d'engagement correspond :

**1.**

marché public ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement).

à l'ensemble du

ou aux lots

- Lot 1 : Matériels et fournitures électriques CPV : 31680000
- Lot 2 : Matériels et fournitures pour illuminations de Noël CPV : 45316000
- Lot 3 : acquisition et pose d'un disjoncteur de coupure CPV 31212000

**2.**

à l'offre de base.

à l'option :

aux prestations supplémentaires ou alternatives<sup>2</sup> suivantes :**B - Engagement du candidat.**<sup>1</sup>

notice explicative, sur le site du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

<sup>2</sup>

ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa

Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires

**B1 - Identification et engagement du candidat :**

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

cahier des clauses techniques particulières

cahier des clauses administratives particulières

.....

Bordereaux de prix des lots 1 à 3

.....

Autres : et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société ..... sur la base de son offre ;

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

**Lot 1 : Matériels et fournitures électriques**

Offre de base

Montant HT Minimum	12 600 €
Montant HT Maximum	18 400 €
Taux de TVA	

Soit en lettres :

Délai de livraison : 5 jours ouvrés maximum (franco de port et emballage)

Remise catalogue pour les produits non listés dans le bordereau de prix : \_\_\_\_\_ %

**Lot 2 : Matériels et fournitures pour illuminations de Noël**

Offre de base

Montant HT Minimum	400 €
Montant HT Maximum	910€
Taux de TVA	

Soit en lettres \_\_\_\_\_

Délai de livraison : 5 jours ouvrés maximum (franco de port et emballage)

Remise catalogue pour les produits non listés dans le bordereau de prix : \_\_\_\_\_ %

**Lot 3 : Acquisition et pose d'un disjoncteur de coupure**

Offre de base

Montant HT	
TVA	
Montant TTC	

Soit en lettres \_\_\_\_\_

aux prix indiqués dans les bordereaux de prix joints au présent document.

**B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :**

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)*

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

**B3 - Compte (s) à créditer :**

*(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)*

■ Nom de l'établissement bancaire :

■ Numéro de compte :

**B4 - Avance (article 87 du code des marchés publics) :**

## SANS OBJET

### **B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**

La durée d'exécution du marché public ou de l'accord cadre est de 1 an renouvelable 1 fois par décision de reconduction

- la date de notification du marché public
- la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

### **B6 - Délai de validité de l'offre :**

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres indiqué dans le règlement de la consultation, la lettre de consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence.

### **B7 - Origine et part des fournitures :**

*(Indications à fournir pour les seuls marchés ou accords-cadres de fournitures des entités adjudicatrices : article 159 du code des marchés publics.)*

L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de :

*(Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)*

- Pays de l'Union européenne, France comprise : .....%.
- Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) : .....%.
- Autre : .....%.

## C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

### ■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

**COMMUNE DE SAINT SEURIN SUR L'ISLE**  
**ESPACE CHARLES DE GAULLE**  
**BP 26**  
**33660 SAINT SEURIN SUR L'ISLE**  
**Tel : 05.57.56.01.01**  
**Fax : 05.57.56.01.09**

Contact marchés publics : Stéphanie Lacour

**Courriel : [s.lacour@stseurinsurlisle.com](mailto:s.lacour@stseurinsurlisle.com)**

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

**M. BERTHOME Marcel, Maire de la Commune de Saint-Seurin sur L'Isle**

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

**M. BERTHOME Marcel, Maire de la Commune de Saint-Seurin sur L'Isle**

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

**Trésorerie de Coutras**  
**2 Place du 19 Mars 1962**  
**33230 COUTRAS**

- Imputation budgétaire : Lot 1 : imputé à l'article 60631 Budget de la Commune  
Lot 2 : imputé à l'article : 61558 Budget de la Commune  
Lot 2 : imputé à l'article : 2188/37 Budget de la Commune

## E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

**La présente offre est acceptée.**

Elle est complétée par les annexes suivantes :

*(Cocher la case correspondante.)*

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;

Autres annexes *(A préciser)* ;

- Lot 1 : Matériels et fournitures électriques

Montant minimum : 12 600 €

Montant maximum : 18 400 €

Pour un détail plus précis des fournitures concernées, se référer au Bordereau des Prix joint en annexe au présent marché.

- Lot 2 : Matériels et fournitures pour illuminations de Noël

Montant minimum : 400 €

Montant Maximum : 910 €

Pour un détail plus précis des fournitures concernées, se référer au Bordereau des Prix joint en annexe au présent marché.

- Lot 3 : Acquisition et pose d'un disjoncteur de coupure

A : ..... , le .....

**Signature**

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)*

**Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE**

**FCS 2013-007**

**Acquisition de matériels et fournitures électriques  
et illuminations de Noël  
pour la Ville de Saint Seurin sur l'Isle**

**3- Cahier des Clauses ADMINISTRATIVES  
Particulières  
(CCAP)**



## **Article 1 : Objet du marché : dispositions générales**

### **1.1 Objet du marché**

La présente consultation a pour objet l'acquisition de matériels et fournitures électriques et illuminations de Noël pour la Ville de Saint Seurin sur l'Isle.

### **1.2 Procédure de passation du marché**

La consultation est soumise aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics. Le marché est réputé à bons de commande (article 77 du code des marchés publics).

### **1.3 Structure de la consultation :**

Le marché se présente sous la forme d'allotissement :

#### ❖ Lot 1 : Matériels et fournitures électriques

Montant minimum : 12600 €

Montant maximum : 18400 €

Pour un détail plus précis des fournitures concernées, se référer au Bordereau des Prix joint en annexe au présent marché.

#### ❖ Lot 2 : Matériels et fournitures pour illuminations de Noël

Montant minimum : 400 €

Montant maximum : 910 €

Pour un détail plus précis des fournitures concernées, se référer au Bordereau des Prix joint en annexe au présent marché.

#### □ Lot 3 : Acquisition et pose d'un disjoncteur de coupure

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la remise des offres.

### **1.4 Durée du marché**

La durée du marché est de 1 an renouvelable 1 fois par décision de reconduction à compter de la date de notification du marché.

### **1.5 Réalisation du Marché à bons de commande**

Les prestations feront l'objet de bons de commande émis par les Services Techniques (responsable Mr DELCROIX olivier) au fur et à mesure de la mise en conformité électrique des bâtiments, par fax ou mail

Chaque bon de commande précisera :

- ✓ la nature des produits à fournir
- ✓ les quantités
- ✓ le montant du bon de commande
- ✓ le numéro et intitulé du marché
- ✓ le numéro et intitulé du lot

Avant toute livraison, un bon de commande dûment validé par le pouvoir adjudicateur est établi puis transmis au titulaire.

**Toute livraison ne respectant pas ce circuit sera refusée. Toute commande non validée par Mr Le Maire sera réputée nulle.**

## **Article 2 : Pièces constitutives du marché**

Les pièces constitutives du marché sont :

- ✓ Le règlement de consultation
- ✓ L'acte d'engagement
- ✓ Le CCAP
- ✓ Le CCTP
- ✓ Bordereaux de prix des lots de 1 à 3

## **Article 3 : Pièces à fournir :**

Les pièces constitutives du marché ci-dessus décrites paraphées et signées ainsi que les pièces particulières décrites au règlement de consultation.

## **Article 4 : Modalités de règlement du marché**

A la livraison, le titulaire établira une facture conformément au bon de commande préalablement établi, en respectant la règle suivante : 1 bon de commande donne lieu à 1 facture.

La facture sera établie en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- ✓ la date
- ✓ le nom et adresse du créancier
- ✓ le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement
- ✓ le numéro FCS 2013-007 ainsi que le lot concerné et la date du marché
- ✓ le numéro du bon de commande concerné
- ✓ le montant hors TVA de la fourniture exécutée, éventuellement ajusté ou remis à jour
- ✓ le prix des prestations accessoires
- ✓ le taux et le montant de la TVA
- ✓ le montant total de la fourniture exécutée.
- ✓ Le nom du budget et service comme indiqués sur le bon de commande
- ✓ Rib

La facture sera adressée à l'adresse suivante, accompagnée d'un RIB :

**Mairie de ST SEURIN SUR L'ISLE  
Espace Charles de Gaulle – BP 26  
33660 ST SEURIN SUR L'ISLE**

Le pouvoir adjudicateur accepte ou rectifie la facture. Le montant de la somme à régler au titulaire est arrêté par le pouvoir adjudicateur. Il est notifié au titulaire si la facture a été modifiée ou si elle a été complétée. Passé un délai de trente jours à compter de cette notification, le titulaire est réputé, par son silence, avoir accepté ce montant.

Le mandatement de la somme arrêtée intervient dans un délai de 20 jours à compter de la date de remise par le titulaire sa facture.

Le délai est suspendu en cas de modification de la facture par le pouvoir adjudicateur, le délai commencera à courir après acceptation de la rectification par le titulaire du marché.

□ Le paiement est effectué par la Trésorerie de Coutras dans un délai de 10 jours suivant le délai de mandatement.

□ Si le pouvoir adjudicateur est empêché, du fait du titulaire ou de l'un de ses sous-traitants, de procéder à une opération nécessaire au mandatement, ledit délai est suspendu pour une période égale au retard qui en est résulté.

Le Règlement au moyen d'une lettre de change-relevé n'est pas admis.

En cas de non-conformité au marché, le pouvoir adjudicateur notifie au titulaire sur-le-champ sa décision, qui lui sera également envoyée avec AR.

En l'absence de notification effectuée dans ces conditions, ces prestations sont réputées admises.

## **Article 5 : LITIGES :**

Tout différend entre le titulaire et le pouvoir adjudicateur doit faire l'objet de la part du titulaire d'un mémoire de réclamation qui doit être lui être communiqué dans le délai de 15 jours compté à partir du jour où le différend est apparu.

La personne publique dispose d'un délai d'1 mois compté à partir de la réception du mémoire de réclamation pour notifier sa décision. L'absence de décision dans ce délai vaut rejet de la réclamation.

## **Article 6 : Conditions de livraison**

### **6-1 Transport :**

Les fournitures sont livrées à destination franco de port

### **6-2 Lieu de livraison :**

Les fournitures sont livrées à l'adresse suivante :

Services Techniques

1 rue Marguerite Duras

33660 Saint Seurin sur l'Isle

### **6-3 Délais**

Les délais livraison sont fixés dans l'acte d'engagement, toute livraison incomplète fera l'objet d'une livraison complémentaire sous 48 heures

### **6-4 Emballage et transport**

Chaque type de fourniture afférente aux divers lots de ce marché devra être présenté dans les emballages spécifiques

Les inscriptions sur les emballages livrés au titre du marché doivent être libellées en français (cf.loi n°94-665 du août 1994 et le décret n° 95-240 du 3 mars 1995 pris pour application)

Les risques afférents au transport et à la livraison des produits sont à la charge du titulaire. Le conditionnement des articles n'engage pas la Mairie sur les quantités commandées

### **6-5 Opérations de vérifications :**

Les vérifications quantitatives et qualitatives sont effectuées lors de la livraison ou de l'exécution des prestations par le Service Technique. La fourniture devra correspondre rigoureusement à celle précisée dans la commande. Bien que livrées, les fournitures qui s'avèreraient non conformes resteront pour le compte du fournisseur qui devra les enlever et les remplacer sans délai.

## 6-6 Pénalités de retard

Tout retard de livraison entraînera une pénalité de 30 € par jour de retard de livraison. Délai de livraison à compter de l'envoi par fax ou par mail préciser si vous procéder à un envoi de confirmation de commande.

**Article 7** : Qualité des fournitures et caractère non exhaustif des fournitures listées dans les bordereaux de prix

### 7-1 Qualité des fournitures

Les fournitures devront être conformes aux stipulations du CCTP

Les commandes se feront au fur et à mesure des besoins par bons commandes avec livraison indiqué à l'article 6

### 7-2 Garantie

Les fournitures sont garanties pendant un an, ou pendant la durée de vie prévue par le fabricant à compter de leur admission.

Au titre de cette garantie, le titulaire est obligé de remplacer à ses frais la fourniture qui serait défectueuse.

**Article 8** : Prix du marché

### 8-1 Offres promotionnelles :

Si le titulaire propose dans le cadre de sa politique commerciale des offres promotionnelles, portant sur des articles du bordereau ou du catalogue, la collectivité est en droit de les accepter sous la condition expresse que les prix proposés soient inférieurs aux prix du marché.

### 8-2. Variation dans les prix :

Les prix unitaires initiaux du marché sont réputés établis par le Titulaire sur la base des conditions économiques du 1er jour du mois du calendrier qui précède celui de la signature des Actes d'Engagement.

#### 7-2-1 Révision des Prix

Les prix définis dans le présent marché seront effectivement appliqués à la date d'entrée en vigueur du marché et seront fermes et non révisables durant la première année.

A la date de la reconduction annuelle du marché, les prix initiaux pourront être révisés par application des dispositions suivantes :

La révision se fait en appliquant un coefficient établi à partir d'index de référence fixés ci-après :

Indice INSEE : prix à la production «Fabrication des fils, câbles et matériels d'installation électrique »  
Cet indice est publié au Bulletin Mensuel de Statistique INSEE avec le numéro d'identifiant : 1562892

L'adresse du Site Internet est la suivante : <http://www.indices.insee.fr/>

La formule mise en œuvre est la suivante :

Prix nouveau = prix initial x (indice à la date de renouvellement du marché) / indice de la date de fixation du prix dans l'offre.

Les prix ainsi mis à jour seront fermes et non variables pour le règlement de toutes prestations durant l'année considérée de validité du marché.

A la date de la deuxième reconduction annuelle, la révision des prix sera obtenue par application de la formule de révision ci-dessus où le prix révisé précédent deviendra le nouveau prix initial.

La révision des prix n'interviendra **qu'à la demande expresse du prestataire**, formulée par lettre recommandée avec avis de réception trois mois avant la date d'échéance annuelle.

### 7-2-2 Actualisation des Prix

En application de l'article 18 III du Code des Marchés Publics, l'actualisation des prix pourra être opérée, à condition qu'un délai supérieur à trois mois s'écoule entre la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans son offre et la date de début d'exécution des prestations et à condition que le titulaire formule sa demande par courrier envoyé en recommandé avec accusé réception au membre du groupement ayant passé la commande.

L'actualisation se fait en appliquant un coefficient établi à partir d'index de référence fixés ci-après :

Indice INSEE : prix à la production « Fabrication des fils, câbles et matériels d'installation électrique »  
Cet indice est publié au Bulletin Mensuel de Statistique INSEE avec le numéro d'identifiant : 1562892

L'adresse du Site Internet est la suivante : <http://www.indices.insee.fr/>

La formule mise en œuvre est la suivante :

Prix nouveau = prix initial x (indice à la date de début d'exécution des prestations — 3 mois) / indice de la date de fixation du prix dans l'offre).

Le prix ainsi actualisé reste ferme pendant toute la période d'exécution des prestations et constitue le prix de règlement.

### **Article 9** : Assurances

Le prestataire tient à disposition du pouvoir adjudicateur une attestation d'assurance de responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou dommages causés lors de l'exécution des prestations.

Le titulaire est tenu de faire assurer à ses frais, préalablement à leur mise à disposition et tant qu'il en dispose, les matériels, les objets et les approvisionnements qui lui ont été confiés ou dont il a la garde et de justifier qu'il s'est acquitté de cette obligation d'assurance.

### **Article 10** : Avance forfaitaire

Aucune avance forfaitaire n'est versée

### **Article 11** : Retenue de garantie

Sans objet

### **Article 12** : Résiliation

Les dispositions du chapitre VI du CCAG Fournitures courantes et services s'appliquent

### **Article 13** : Normes

Les prestations faisant l'objet du présent marché doivent être conformes aux normes françaises homologuées.

Le titulaire s'engage à être à jour du règlement des redevances dues au titre des brevets et licences d'exploitation des produits distribués.

### **Article 14** : Suppression de marque et/ou de gamme

Dans l'hypothèse d'abandon d'une marque, d'une gamme ou d'un produit proposé dans le marché, le fournisseur en informe, dans les plus brefs délais et par courrier recommandé, le pouvoir adjudicateur.

La gamme ou la marque proposée en remplacement doit être en tout point conforme au moins équivalente à la référence supprimée. Les fiches techniques et/ou les catalogues correspondants seront transmis à la Mairie de Saint Seurin sur l'Isle par le fournisseur. De même, les données de sécurité de ces produits ou gammes de remplacement doivent être obligatoirement communiquées à la Mairie de Saint Seurin sur l'Isle par le titulaire du marché.

**Commune de ST SEURIN SUR L'ISLE**

**FCS 2013-007**

**Acquisition de matériels et fournitures électriques  
et illuminations de Noël  
pour la Ville de Saint Seurin sur l'Isle**

**4- Cahier des Clauses TECHNIQUES Particulières  
(CCTP)**

## **Article 1 : Objet du marché : dispositions générales**

### Objet du marché

La présente consultation a pour objet l'acquisition de matériels et fournitures électriques et illuminations de Noël par la Mairie de Saint Seurin sur l'Isle

Elle se décompose en 3 lots :

❖ Lot 1 : Matériels et fournitures électriques

Montant minimum : 12600 €

Montant maximum : 18400 €

Pour un détail plus précis des fournitures concernées, se référer au Bordereau des Prix joint en annexe au présent marché.

❖ Lot 2 : Matériels et fournitures pour illuminations de Noël

Montant minimum : 400 €

Montant maximum : 910 €

Pour un détail plus précis des fournitures concernées, se référer au Bordereau des Prix joint en annexe au présent marché.

❖ Lot 3 : Acquisition et pose d'un disjoncteur de coupure

Il s'agit d'un appareil de protection des personnes et de détection des courants de fuite à la terre de l'installation électrique dont le pouvoir de coupure sera de 70 KVA.

Le montage, le raccordement du câble avec cosses sertissage ainsi que les fixations et le réglage seront réalisés par le candidat.

### 3.1 Conformité aux législations européennes et française

Le titulaire doit fournir du matériel conforme aux normes de sécurité admises par les règlements en vigueur (NF, AFNOR, Eco Label...)

Chaque fourniture porte l'estampille ou l'étiquette précisant la norme appliquée.

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute documentation, rédigée en langue française, nécessaire à l'utilisation et à un fonctionnement correct du matériel livré et à son entretien courant.

## **Article 2 : Contexte**

La présente consultation concerne d'une part de la mise en conformité des bâtiments communaux suite à la visite périodique et réglementaire de la société DEKRA et d'autre part de l'acquisition de matériels et fournitures destinés aux illuminations de Noël.

La livraison des commandes se fera en un point unique situé aux Services Techniques de Saint Seurin sur l'Isle, 1 rue Marguerite Duras.

## **Article 3 : Descriptifs des lots**

**Le lot 1** comprend l'achat de fournitures électriques s'insérant dans des dispositifs concourant à la sécurité des biens et des personnes.

Il s'agit de fournitures liées notamment aux circuits d'alimentation électrique, à l'acheminement du courant à sa distribution : tableaux électriques, câbles, fils, disjoncteurs, interrupteurs, adaptateurs, prises, boîtes de dérivation, enrouleurs, fusibles... Ainsi que du matériel et fournitures électriques liés à la maintenance de l'éclairage : tubes, néons, ampoules, système d'éclairage de sécurité...

**Le lot 2** concerne l'achat de matériels et fournitures pour illuminations de Noël.

Il s'agit de fournitures liées notamment aux circuits d'alimentation électrique, à l'acheminement du courant à sa distribution et de l'acquisition de motifs de Noël.

**Le lot 3** concerne l'acquisition et la pose d'un disjoncteur de coupure.

Il s'agit d'un appareil de protection des personnes et de détection des courants de fuite à la terre de l'installation électrique dont le pouvoir de coupure sera de 70 KVA.

Le montage, le raccordement du câble avec cosses sertissage ainsi que les fixations et le réglage seront réalisés par le candidat.

### 3.1 Conformité aux législations européennes et française

Le titulaire doit fournir du matériel conforme aux normes de sécurité admises par les règlements en vigueur (NF, AFNOR, Eco Label...)

Chaque fourniture porte l'estampille ou l'étiquette précisant la norme appliquée.

Le titulaire s'engage à fournir à la livraison toute documentation, rédigée en langue française, nécessaire à l'utilisation et à un fonctionnement correct du matériel livré et à son entretien courant.



**BORDEREAU DES PRIX**  
**Lot 1 : Matériels et fournitures électriques**

DESIGNATION DES FOURNITURES	CONDITIONNEMENT	REFERENCES PROPOSEES MARQUES	REMISES EN %	PX UNITAIRE HT	PX UNITAIRE TTC
Ampoules Classe eco A55 53W 230V E27 SLV					
Ampoules Classe eco A55 53W 230V B22 SLV					
Ampoules S10 4-65W SIN 220-240V WH					
Ampoules S2 4-22W SER 220-240V WH					
Ampoules option 100W SSL E27 blanc					
Ballast 36W 230V					
Ballast 58W 230V					
Barrette Nylbloc 25MM² Noir					
Barrette Nylbloc 16MM² Noir					
Batibox maconn.1 poste P40MM					
Support Batibox 1 poste 2M					
Boîte dérivation 60*45 saillie					
Boîte dérivation 80*80					
Boîte dérivation 220*170					
Borne WAGO 2273-2X0.5 A 2,					
Borne WAGO 2273-3X0.5 A 2,					
Borne WAGO 2273-4X0.5 A 2,					
Borne WAGO 2273-5X0.5 A 2,					
Borne WAGO 2273-6X0.5 A 2,					
Borne WAGO 2273-8X0.5 A 2,					
BTE MACON.COUV 80*80 1P					
Cable iristech 4*1.5 R02V					
Cable iristech 4 G10*T					
Cable iristech 3G2.5*T					
Cable iristech 3G1.5*C50					
Cable iristech 3G1.5*C100					
Cable iristech 3G2.5*C100					
Cable iristech 5G16*T					
DESIGNATION DES	CONDITIONNEMENT	REFERENCES	REMISES	PX	PX

FOURNITURES		PROPOSEES MARQUES	EN %	UNITAIRE HT	UNITAIRE TTC
Cable RJ45 MOSAIC					
Cable ACOLAN 450 FU CAT.6 LSOH					
CLOCHE bronze POLI alternative					
Coffret DE 13					
Coffret OPALE 2 rangées					
Porte Opaque OPALE 2R					
Coffret OPALE 3 rangées					
Colring incolore 3.5*180					
Conduit 3M20MM TULIP gris					
Porte Opaque OPALE 3R					
DT40 XP 1PH N 10A C PEIG					
DT40 XP 1PH N 16A C PEIG					
DT40 XP 1PH N 32A C PEIG					
DT40 XP 1PH N 20A C PEIG					
DT40 XP 1PH N 2A C PEIG					
Déclencheur de coupure en cas d'urgence 4 pôles 100A					
Porte 55*100					
Disjoncteur IC60N 2P 63A Courbe C					
VIGI IC60 2P 63A 30MA AC					
BTE DERIV+embout 325*275*120					
Disjoncteur IC60N 3P 63A Courbe C					
Disjoncteur IC60N 4P 32A Courbe C					
Disjoncteur IC60N 4P 63A Courbe C					
IID 4P 40A 30MA AC					
Disjoncteur IC60N 4P 100A Courbe C					
VIGI IC60 4P 63A 30MA AC					
Disjoncteur DT40 1P+N 16A courbe C					
Disjoncteur DT40 1P+N 20A courbe C					
Disjoncteur DT40 1P+N 40A courbe C					

DESIGNATION DES FOURNITURES	CONDITIONNEMENT	REFERENCES PROPOSEES MARQUES	REMISES EN %	PX UNITAIRE HT	PX UNITAIRE TTC
VIGI DT40 1P+N 40A 30AC					
Disjoncteur différentiel 30ML 100A 380V avec VIGI					
Disjoncteur différentiel 30ML 63A avec VIGI triphasé					
Disjoncteur différentiel 30ML 32A 380V avec VIGI					
Disjoncteur biphasé 30ML 25A 380V avec VIGI					
Disjoncteur différentiel triphasé 30ML 40A 380V avec VIGI					
Disjoncteur différentiel triphasé 30ML 32A 380V avec VIGI					
Disjoncteur différentiel triphasé 30ML 60A 380V avec VIGI					
Disjoncteur 220V 30 ML avec VIGI 40A					
Disjoncteurs 25A					
Douille fluo G13 simple mobile					
Douille fluo G13 fixe combiné					
Eclairage KIT BREST IP65 Blanc					
Feuillard inox largeur 19mm					
Gaine ICTA 3422 Turboglis.bleu ATF20					
INSTACLIP P-16-20 MM Gris					
ILL VOYANT ROUGE 110-230V					
ISW INTER 3P 20A 415VCA					
Pare vapeur easy tape 30m*50mm					
PC CLIC 250V 16A 2P T					
Prise PRMOSAIC 2P+T F/B					
Prise PRMOSAIC Plaque 2M					
Prise PRMOSAIC Tel en Te France					
Prise 2P+T F/B gris saillie					
Prise 2P+T 16A 250V saillie					
Prise S.EU 32A 4P+T 400V PLAST 44					
FICH.D 32A 4P+T 400V PLAST 44					
BOIT.SIMPL.PLAST socle EU 32A					
Prise 2P+T F/B encastré					
Moulure 3*10² R02V					
Moulure LIFEA 10*30					
Moulure LIFEA 50*20					

Moulure ATA 16*30 L=2.10M BP					
DESIGNATION DES FOURNITURES	CONDITIONNEMENT	REFERENCES PROPOSEES MARQUES	REMISES EN %	PX UNITAIRE HT	PX UNITAIRE TTC
Moulure LIFEA 40*40 eclisses BP					
Moulure LIFEA 40*90 eclisses BP					
Moulure LIFEA 60*90 eclisses					
ATA angle plat BP					
ATA ,TE, Dérivation, 3D BP					
SUP 45*45 simple LFF40/60090BP					
Extensions pour LFF71H090BP					
EMB LFF60090 et LFF40090BP					
Néons tube D3E F36W/840 étanche					
Néons D3E F 18W/840					
Néons D3E 58W/840					
Néons sylproof superia PC 236 EB					
S3D 400*300*200 PORTE PL					
S.TAB 16A 2P+T 220V PLAST IP44					
S.EU 32A 4P+T 400V PLAST 44					
Chassis Telequick 400*300					
Para foudre 400V					
Cartouche parafoudre					
Tube D22 avec manchon					
Va et vient 10A saillie					
VEKITA D3E+700 Simple					
Sortie cable blanc					
Piquet de Terre					
Raccord de Terre					
MINUTERIE					
Bouton presseur pour minuterie					

Goupille					
Lot de cycloche dont diamètre 250mm					
Bornier terre					
DESIGNATION DES FOURNITURES	CONDITIONNEMENT	REFERENCES PROPOSEES MARQUES	REMISES EN %	PX UNITAIRE HT	PX UNITAIRE TTC
Clé pour armoire PVC avec serrure					
Collier Colson moyen avec embase					
Sécurité incendie : coffret télécommande 300 blocs					
Autres fournitures prix catalogue					
DELAI DE LIVRAISON DE 5 jours maximum FRANCO DE PORT	TOTAL :LOT 1			HT	TTC

**BORDEREAU DES PRIX**  
**Lot 2 Matériels et fournitures pour illuminations de Noël**

Désignation	Conditionnement	Références	Remise en %	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Cordons lumineux différents coloris	50m				
Kit réparations pour motif					
Prises et protection différentielle sur candélabres					
Motifs					
Autres fournitures prix catalogue					
<b>DELAI DE LIVRAISON DE 5 jours maximum FRANCO DE PORT</b>	<b>TOTAL :LOT 2</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>		

**BORDEREAU DES PRIX**  
**Lot 3 Acquisition et pose d'un disjoncteur de coupure**

DESIGNATION DES FOURNITURES	Quantité	REMISES EN %	PX UNITAIRE HT	PX UNITAIRE TTC
Disjoncteur DP*250 100 A tétrapolaire	1			
Bloc différentiel électronique sensibilité de réglage 0.03-0.11 3A	1			
Jeux de bornes	2			
Jeu de 2 caches bornes	1			
Armoire 300*220*160	1			
Grille pour coffret	1			
Montage, raccordement câble avec cosses sertissage, fixation et réglage				
Déplacement et Main d'Œuvre				

<b>TOTAL: LOT 3</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>